



PROCES-VERBAL N°10
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 05/06/2019

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Damien DENIS, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Jean Paul TURPIN

Excusés : Michel CORNIAUX, Michel RAVIART

Assiste : Patrick BAUW

Condoléances :

Dans les moments particulièrement douloureux traversés par Michel RAVIART lors du décès de sa maman, la commission lui présente, ainsi qu'à tous les membres de sa famille, ses très sincères condoléances.

Prochaines réunions :

02/07/2019 (dernière réunion de la saison)

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 21/06/2019

Le P.V n°09 est approuvé.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **FONTAINE LES VERVINS – STADE MUNICIPAL – NNI 023210101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09 Décembre 2015
- Plan des vestiaires
- Plan masse

- Rapport de visite effectuée le 16 Mai 2019 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05 Juin 2029.

La Commission précise que le classement de niveau 6 pourra être obtenu lorsqu'une protection permanente de l'aire de jeu (main courante) sera installée sur au moins la longueur côté vestiaire.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **FICHEUX – STADE GERARD HOURIEZ – NNI 623320101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 10 Mai 2019
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05 Juin 2029.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **GONNEHEM – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 623760101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 31/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 03 Mai 2019
- Rapport de visite effectuée le 23 Mai 2019 par Mr Pascal QUINTIN – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 01 Octobre 2029.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **ESSARS – SALLE DES SPORTS A. BINOT – NNI 623109901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Plan d'ensemble
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectuée le 26 Avril 2019 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05 Juin 2029 sous réserve que les travaux ou aménagements suivants soient réalisés avant le 31 Août 2019 :

- Mettre une protection mousse sur les murs de 2m de haut sur toute la longueur où le dégagement est réduit à 0,46m

Pour les compétitions, réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Seconds points de réparations), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/08/2019 :

- Attestation de capacité

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BETHUNE – STADE HERMANT DEPRez – NNI 621190101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 11/06/2023 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 14/06/2019.

Eclairage moyen horizontal : 219 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **LENS – STADE BOLLAERT-DELELIS – NNI 624980101**

Cette installation est classée en Niveau 1 jusqu'au 28/07/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E1 jusqu'au 12/04/2019

Eclairage moyen horizontal : 1980 Lux

Facteur d'uniformité : 0.88

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E1 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **LIBERCOURT – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 1 – NNI 629070201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 30/10/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 28/02/2019.

Eclairement moyen horizontal : 224 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 28/02/2021.

- **LIEVIN – STADE MICHEL BENEZIT 3 – NNI 625100403**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 28/02/2019.

Eclairement moyen horizontal : 124 Lux

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 28/02/2021.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **NOEUX LES MINES – STADE CAMILLE TISSERAND 1 – NNI 626170101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/09/2024.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant que les travaux suite à la dégradation des sanitaires et le manque d'eau chaude ont été réalisés.

La Commission demande à la CDTIS Artois de prendre contact avec le propriétaire pour programmer une visite de l'installation.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BLANGY SUR TERNOISE – STADE BERTRAND DELMAIRE 1 – NNI 621380101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 30 Avril 219
 - Plan masse
 - Plan de l'aire de jeu
 - Plan des vestiaires
 - Rapport de visite effectuée le 03 Mai 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.
- La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Juin 2029.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BOULOGNE SUR MER – STADE DE LA LIBERATION – NNI 621600101**

Cette installation est classée en Niveau 2 jusqu'au 01/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 3 et des documents transmis :

- Plan des évacuations du stade
- Plan des vestiaires

La Commission propose le maintien de classement en Niveau 2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **CALAIS – STADE DE L'EPOPEE 2 – NNI 621930102**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

La Commission demande que la route qui sépare le Stade de l'Epopée 1 et 2 soit complètement fermée.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Les tracés du football réduit A 8 devront être conformes aux dispositions réglementaires.

Pour son classement en niveau 5 SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Pour un classement en niveau 3 SYE, la Commission demande que l'ensemble de l'installation soit obstrué et demande la transmission d'un plan détaillé de la future tribune avec parking sécurisé répondant à un niveau 3 SYE.

L'aire de jeu correspond bien à un niveau 3 par rapport au dernier plan reçu de l'aire de jeu.

- **OUTREAU – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626430101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 22/10/2022 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 22/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation Niveau 4 avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 4 sous réserve de la réalisation des travaux projetés.

Pour son classement en Niveau 4, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

La Commission **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **CALAIS – STADE DE L'EPOPEE 2 – NNI 621930102**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Eclairage moyen horizontal : 453 Lux

Facteur d'uniformité : 0.89

Rapport Emin/Emaxi : 0.81

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **BLARINGHEM – STADE BEACH SOCCER – NNI 590846601**

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué par Mrs Dominique DESFACHELLES et Roman SOBCZAK – Membres de la CDTIS demandant le classement initial de ce terrain Beach Soccer.

La Commission confirme la conformité de l'installation du Beach Soccer au cahier des charges Fédéral.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **CHATEAU ABBAYE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 591440101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission suspend la décision de classement en Niveau Foot A 11 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. La largeur de l'aire de jeu est insuffisante pour un Niveau 6 (60m minimum)

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 54m.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

- **EPINOY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592940101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Mars 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05 Juin 2029.

- **LOUVROIL – STADE LECLERC 2 – NNI 593650102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 21 Juin 2017

- Plan masse

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05 Juin 2029.

Les dimensions de l'aire de jeu sont insuffisantes pour un Niveau 6 (100mx60m minimum) et absence d'un vestiaire joueur et d'un vestiaire arbitre.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AULNOYE AYMERIES – STADE ERNEST LABROSSE – NNI 590330101**

Cette installation était classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 06/06/2019 et l'éclairage est et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 19/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07 Novembre 2011

- Rapport de visite effectuée le 16 Mai 2019 par Mr Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS.

- Tests in situ du 19/09/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 4 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **LAMBRES LEZ DOUAI – STADE ROBERT DRECOURT 4 – NNI 593290104**

Cette installation est classée en Niveau 6 s jusqu'au 04/06/2022.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 02 Mai 2019 et prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 6 SYE.

La Commission rappelle que pour être éligible au FAFA la surface du vestiaire arbitre doit être de 8m² hors douche et sanitaire.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Pour son classement en Niveau 6 SYE, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **MARPENT – STADE DU BEL AIR – NNI 593850101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 11/07/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 5 et des documents transmis avec de nouveaux vestiaires.

La Commission donne un avis préalable favorable sur le projet d'un nouveau vestiaire pour l'équipe visiteuse pour la confirmation d'un classement de niveau 6 de l'installation.

Les dimensions de l'aire de jeu (100mx65m) ne permettent pas actuellement un classement en niveau 5.

L'agrandissement du vestiaire de l'équipe locale ne pourra recevoir un avis favorable que si la partie sèche est d'un seul tenant minimum (20m²).

- **MAUBEUGE – STADE JEAN SERRA 1 – NNI 593920301**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 28/01/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la rénovation du terrain en pelouse naturelle et la création de nouveaux vestiaires et des documents transmis.

La Commission donne un avis préalable favorable à la construction de ces nouveaux vestiaires et la pose d'une nouvelle main courante dans cette installation pour confirmer un niveau 6.

Les tracés du football réduit A 8 devront être conformes aux dispositions réglementaires et sous réserve que la largeur des dégagements de 2,50m le long de la ligne avant le 1^{er} obstacle rencontré soit respectée.

Cette installation ne permet pas un classement de l'installation en niveau 5 en raison des dimensions de l'aire de jeu qui demeurent insuffisantes.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DE INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **FLERS EN ESCREBIEUX – SALLE WANDWINGOR – NNI 592349901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Février 2019
- PV CDS du 14 Novembre 2018
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectuée le 25 Avril 2019 par Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05 Juin 2029.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalable

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

• ESCAUDAIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592050101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 14/05/2028.

La Commission prend connaissance des photos montrant la pose d'une protection en gazon synthétique sur la surface béton derrière la ligne de but.

Remerciements

• SOLRE LE CHATEAU – STADE MUNICIPAL – NNI 595720101

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 10/09/2028.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 02 Mai 2019 de Mr Jean Michel LOBJOIS – Membre de la CDTIS constatant la réalisation des travaux des vestiaires joueurs à 22 m² et officiels 8,50m².

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

• WAZIERS – STADE GAYANT 1 – NNI 596540101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/01/2025.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie suite à une décision prise lors de la réunion CRTIS du 08 Janvier 2019 informant que les travaux de mise aux normes de l'installation seront réalisés prochainement pour obtenir un classement en Niveau 4. Niveau demandé pour évoluer en Régional 1.

Pour obtenir un classement en niveau 4, la Commission rappelle les points suivants :

- L'aire de jeu devra faire 105mx68m
- Les vestiaires devront faire 20m² minimum (recommandé 25m²) pour les joueurs et 12m² minimum pour les officiels
- Mise en place d'un local délégué de 6m² minimum
- Mise en place des bancs de touche joueurs de 5m de large et 1,50m pour les officiels
- Mise en place d'un couloir d'accès assurant la protection des joueurs et officiels entre l'aire de jeu et les vestiaires

La Commission invite la collectivité à se rapprocher de la CDTIS Escaut pour effectuer une visite de l'installation après les travaux réalisés.

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

• CAMPHIN EN PEVELE – COMPLEXE SPORTIF DE LUCHIN 2 – NNI 591240202

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17 Septembre 2013
- PV CDS du 15 Novembre 2016
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Notice de sécurité E.R.P.
- Photos des équipements de l'aire de jeu
- Tests in situ du 12/12/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

• CAMPHIN EN PEVELE – COMPLEXE SPORTIF DE LUCHIN 3 – NNI 591240203

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Notice de sécurité E.R.P.
- Photos des équipements de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05 Juin 2029.

• SAINT JANS CAPPEL – STADE MUNICIPAL – NNI 595350101

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 17 Avril 2019
- Plan des vestiaires
- Photos des équipements de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05 Juin 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante aux extrémités
- Refaire les tracés des surfaces de réparation du foot réduit
- Refaire les tracés des surfaces des Buts 1 et 2 comme suit :
 - 5.50m en partant du but et 5.50m en partant de la ligne de but
- Refaire les tracés des surfaces de réparation des Buts 1 et 2 comme suit :
 - 16.50m en partant du but et 16.50m en partant de la ligne de but

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **GONDECOURT – STADE LIONEL TERRAY – NNI 592660201**

Cette installation est retirée de classement.

La Commission prend connaissance des retests des 15 Mars 2019 & 18 Mars 2019 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

La Commission rappelle que l'installation n'a jamais été classée et invite la collectivité à se rapprocher de la CDTIS Flandres pour effectuer le classement de l'installation.

- **NEUVILLE EN FERRAIN – STADE JEAN DEPOORTERE 2 – NNI 594260102**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/04/2019.

La Commission prend connaissance des retests des 15 Mars 2019 & 18 Mars 2019 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

1.5 Avis préalables

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE PIERRE BEAUCAMP 1 – NNI 590090701**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 17/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec de nouveaux vestiaires et des documents transmis.

La Commission donne un avis préalable favorable à la construction de ces nouveaux vestiaires pour confirmer un niveau 5.

La Commission prend acte d'un projet de club house conforme au cahier des charges FAFA.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **MONS EN BAROEUL – SALLE MONTAIGNE – NNI 594109904**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- PV CDS du 19 Avril 2016
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectuée le 15 Mai 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05 Juin 2029. Rappel des dimensions de l'aire de jeu requises pour le niveau Futsal 2 : 38m minimum x 18m minimum

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/07/2019 :

- Attestation de capacité

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

- **ROUBAIX – SALLE DUPUY DE LOME – NNI 595129904**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 16/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 1 et des documents transmis :

- PV CDS du 04 Avril 2019
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectuée le 09 Mai 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 1 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/07/2019 :

- Attestation de capacité

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ROUBAIX – SALLE DUPUY DE LOME – NNI 595129904**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 16/12/2019.

Eclairage moyen horizontal : 668 Lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emin/Emaxi : 0,59

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFUTSAL 1 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **WASQUEHAL – COMPLEXE SPORTIF L. MONTAGNE – NNI 596460101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 25/07/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 166 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emin/Emaxi : 0.59

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **HAZEBROUCK – COMPLEXE SPORTIF DE L'HOFLANDT – NNI 592950201**

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 08 Mars 2018 de Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS précisant les points suivants pour les mises en conformité à réaliser pour un changement de niveau de classement en Niveau 5 :

- Agrandir l'aire de jeu à 105mx68m
- Main courante périphérique
- Vestiaires de 20m² minimum pour les joueurs et 8m² pour les officiels
- Sanitaires communs aux officiels et joueurs mais interdit au public
- Abris de touche de 2,50m minimum pour les joueurs
- Fournir un Arrêté d'Ouverture au Public

La Commission ne pourra classer l'installation en niveau 5 sans la réalisation des travaux cités ci-dessus.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **CAMBRONNE LES CLERMONT – STADE MUNICIPAL – NNI 601200101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 29 Avril 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05 Juin 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillées

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/07/2019 :

- Arrêté d'Ouverture au Public

- **GAUDECHART – STADE MUNICIPAL – NNI 602690101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 26 Mars 2019
- Rapport de visite effectuée le 29 Avril 2019 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré (abris de touche).

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Mettre un lavabo et un miroir dans le vestiaire arbitre
- Mettre un miroir dans les vestiaires joueurs
- Respecter les dégagements de sécurité à 2,50m entre la ligne de touche et le premier obstacle (abris de touche)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

- **THURY SOUS CLERMONT – STADE DU SENAT – NNI 606380101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29 Avril 2019
- Rapport de visite effectuée le 29 Avril 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Main courante sur deux largeurs et une longueur à surveiller pour son état dégradé
- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 59m.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **VILLERS SAINT SEPULCRE – STADE ERNEST DESPLANQUE – NNI 606850101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 29/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29 Avril 2019
- Rapport de visite effectuée le 16 Avril 2019 par Mr Benoit FABUREL – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 5 et demande de réduire la longueur de l'aire de jeu à 105m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre un lavabo et un miroir dans chaque vestiaire
- Retirer les buts amovibles se trouvant dans les 2,50m de sécurité entre la ligne de touche et la main courante

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

La Commission invite la collectivité à se rapprocher de la CDTIS Escaut pour effectuer une visite de l'installation après les travaux réalisés.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **ESTREES SAINT DENIS – SALLE DES SPORTS DIDELET – NNI 602239901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 09 Avril 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05 Juin 2029.

Pour les compétitions, réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/07/2019 :

- Attestation de capacité

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**3.1 Classements initiaux****3.2 Confirmations de niveau de classement****3.3 Changements de niveau de classement****3.4 Avis préalables****3.5 Retraits de classement****4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC****5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ALLAINES – STADE MUNICIPAL – NNI 800170101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02 Mai 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Juin 2029.

- **CONTY – STADE DU COLLEGE – NNI 802110201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05 Juin 2029.

La Commission précise que le classement de niveau 6 pourra être obtenu lorsqu'une protection permanente de l'aire de jeu (main courante) sera installée sur au moins la longueur côté vestiaire.

- **LOEUILLY – STADE EUGENE LEJEUNE – NNI 804450101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Juin 2029 sous réserve de produire les documents suivants à transmettre avant le 31/08/2019 :

- Arrêté d'Ouverture au Public
- Plan des vestiaires

En l'absence de ces documents, cette installation sera déclassée en Niveau Foot A 11.

- **MONCHY LAGACHE – STADE MUNICIPAL – NNI 805550101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 03 Mai 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Juin 2029.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **MEAULTE – STADE JEAN MOULIN – NNI 805230101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 06 Juin 2019
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 28 Décembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Tracer la zone technique en pointillées
- Porter la longueur des bancs de touche joueurs à 2,50m

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **AMIENS – GYMNASSE GEORGES VALLEREY – NNI 800219903**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Plan d'ensemble
- Photos

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05 Juin 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Zone de remplacement et zone technique), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/07/2019 :

- Attestation de capacité

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **AMIENS – COMPLEXE SPORTIF EMILE GUEGAN – NNI 800211801**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 15/09/2028.

Eclairage moyen horizontal : 295 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES